



Conseil général
Luins

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
Conseil Général de Luins – 12 octobre 2023

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance, il est 19h35. Il souhaite la bienvenue à Mme Jocelyne Laurent du Journal La Côte.

La Secrétaire procède à l'appel : 32 membres sont présents sur 57, 19 excusés.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Céline Monney, MM. Nicolas Berthet, Pio Ferraro, Jean-Marc Pichon.

Le Président lit l'Ordre du Jour. Il met ce dernier au vote. **Accepté à l'unanimité.**

Le Président demande si des modifications sont à apporter au PV du Conseil du 15.6.2023. Mme I. Gachet dit au nom de M. S. Gachet qu'il n'a pas fait la remarque suivante (page 4), « si l'on acceptait le préavis aujourd'hui ce serait accordé un crédit en blanc, après vérification il a dit : c'est une enveloppe accordée sans projet abouti !

Page 3 : C'est M. Michaël Favre et non Michaël Dutruy comme mentionné par erreur.

Nous passons au vote. 1 abstention. Accepté à la majorité.

2. Préavis 7 – 2023 Demande de crédit de CHF 180'000.00 pour l'étude du projet de rénovation de l'auberge communale

Le rapporteur de la Commission Ad'Hoc, M. S. Miaz explique que la commission a rencontré M. O. Dutruy, Mme I. Gachet ainsi que M. Bidari, qui leur ont fourni tous les renseignements nécessaires à la bonne compréhension de la demande. La Commission Ad'Hoc propose d'amender le préavis en demandant à la Municipalité d'avoir au moins deux autres devis de maîtres d'ouvrage à présenter au Conseil. La Commission Ad'Hoc propose aux membres du Conseil de refuser le préavis 7, tel que présenté.

Le rapporteur de la Commission des Finances en la personne de Mme P. Hauser explique qu'en présence de M. O. Dutruy, Mme I. Gachet et M. Bidari, ils ont eu toutes les explications nécessaires pour prendre une décision. La Commission estime qu'une seule offre proposée au Conseil est contraire au bon sens. C'est pourquoi la Commission des finances propose d'amender le préavis 7, en demandant à la Municipalité d'avoir deux offres en plus afin de pouvoir statuer. La Commission des finances propose au Conseil de refuser le préavis 7-2023 tel que présenté.

Le Président suspend la séance faute de procédure (injonction). Il suspend la séance quelques minutes afin que les membres des Commissions Ad'Hoc et Finances puissent modifier leurs rapports.

La commission des Finances retire le mot « amendement » de son rapport, par contre elle demande à la Municipalité deux offres supplémentaires de bureaux d'architecte.

La commission Ad'Hoc retire le mot « amendement » de son rapport, mais maintient sa demande d'avoir deux offres en plus.

M. O. Dutruy, suite à ces rapports de commissions, explique que le bureau Paterr a fait une étude de faisabilité du projet de rénovation. Il précise qu'une partie des documents du projet et/ou étude fournis par Paterr restent leur propriété. Si l'on utilisait leur travail, la Municipalité pourrait être accusée de concurrence déloyale, en travaillant avec un autre mandataire. Le bail de l'Auberge communale a été résilié à fin juin 2023 pour le 30 juin 2024. La Fiduciaire sis au rez a résilié son bail pour fin février 2024.

Mme E. Cornaz-Affolter demande si Paterr continuerait de suivre le projet jusqu'au début des travaux et qu'ensuite ce serait un architecte et des entreprises de la région qui mettrait tout en œuvre. M. Bachofen recadre le débat qui réside sur l'acceptation ou non du préavis 7-2023. Mme P. Hauser demande si un bureau d'ingénieurs est bien adapté pour un tel projet. Elle dit qu'il existe un Bureau technique qui pourrait aider la Municipalité dans les démarches complexes d'un tel projet. M. O. Dutruy répond que le bureau Paterr devait s'exprimer sur la faisabilité et le budget du projet. M. G. Favre dit que le Bureau Technique est là pour suivre la suite du dossier. Mme P. Hauser demande si les plans et les métrés effectués par Paterr restent leur propriété ou sont propriété de la Commune. Seuls les plans sont propriété de la Commune. Mme Hauser ainsi que M. Wettstein estiment que Paterr a pris les devants trop rapidement, par rapport à ce qui leur avait été demandé. M. O. Dutruy dit que ce serait du temps perdu si l'on changeait de bureau d'études. Mme Clerc trouve que le Bureau Paterr manque de cohérence dans son projet d'étude. Dans la région nous avons bon nombre de professionnels compétents qui ont déjà mené à bien de tels projets de rénovation.

M. P.-A. Tissot demande que l'on vote à bulletins secrets. Sa requête est soutenue par 20 membres présents.

36 bulletins délivrés : 3 blancs – 9 OUI – 24 NON

Le préavis 7-2023 est refusé à la majorité.

3. Préavis 8 – 2023 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 720'000.00 pour la transformation des salles de classes en crèche-garderie

Mme V. Subri informe le Conseil que les plans de transformation ont été présentés au Canton, et acceptés par ce dernier et par l'OAJE. Mme M. Dutruy demande si une étude a été faite pour qu'une UAPE soit installée dans les anciennes classes. Mme V. Subri lui répond par la négative, ENJEU a privilégié le projet de crèche-garderie. Une UAPE doit se trouver près d'une école pour éviter de déplacer les enfants uniquement pour l'UAPE. Mme M. Dutruy rappelle que les enfants habitant Luins sont transportés tous les jours pour aller et revenir de l'école de Gilly ou Dully. M. G. Wettstein demande si une étude a été faite pour transformer les classes en appartement. Mme V. Subri lui répond que non, car ce sont des biens d'intérêts publics. Mme P. Hauser dit que nous sommes 11 communes dans le groupement et que chacune est sensée participer à la solidarité sociale. Mme M. Dutruy demande si la place de jeux existante va être maintenue. Mme V. Subri dit que les aménagements extérieurs de la future crèche-garderie ne toucheront pas la place de jeux existante. M. G. Wettstein demande si le projet a été présenté à un spécialiste de l'ECA, qui a des demandes très strictes. M. Brutsch, architecte a dit que tout avait été respecté. M. Wettstein précise que si l'ECA n'a pas été consulté, le projet pourrait être modifié avec de nouvelles contraintes financières en sus. Mme M. Clerc se réjouit qu'un tel projet puisse voir le jour à Luins. M. M. Melly s'étonne du montant conséquent de CHF 60'000.00 pour les aménagements extérieurs. Il se demande pourquoi une petite commune comme la nôtre devrait assumer une telle dépense au nom de la solidarité ? Mme V. Subri explique qu'il y a des normes de sécurité à respecter pour l'extérieur, mais que la priorité sera donnée à l'intérieur d'abord.

Le rapporteur de la Commission des Finances Mme P. Hauser dit que Mme V. Subri a répondu à toutes leurs questions quant à ce projet. La Commission pense que dans le contexte actuel du manque de place d'accueil, ce serait une opportunité de créer cette crèche-garderie dans notre commune. La Commission précise qu'EnJeu remboursera le montant de CHF 95'000.00, à la fin des travaux, la crèche-garderie apportera une rentrée annuelle de CHF 20'000.00. C'est pourquoi la Commission des Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 8-2023, tel que présenté.

M. M. Melly demande pourquoi EnJeu ne paie les intérêts hypothécaires que sur CHF 300'000.00 et non sur la totalité du crédit. Mme V. Subri s'en réfère au préavis où il est bien fait mention que c'est sur le montant total de CHF 720'000.00 qu'EnJeu paiera les intérêts hypothécaires. M. M. Melly demande si les enfants du village seront privilégiés quant aux places de la future crèche-garderie. Mme V. Subri lui répond par la négative. Mme C. Monney explique que depuis quatre ans, ils ont réservé une place en UAPE pour leur fils aîné, malgré cela ils n'ont pas eu de place pour la rentrée d'août 2023. Elle se demande à quoi cela sert de s'inscrire aussi longtemps à l'avance ? Elle regrette également que les enfants de Luins n'aient pas la priorité quant aux places dans la crèche. Mme V. Subri dit que c'est EnJeu qui gère toutes les inscriptions.

Nous passons au vote : 3 abstentions - 3 NON - 30 OUI

4. Préavis 6 – 2023 – Arrêté d'imposition

M. O. Dutruy commence son intervention par dire que le taux moyen cantonal est de 67,67 pts. La Commune de Luins est à 58,5 pts, bien en dessous de la moyenne cantonale. L'autonomie financière communale est ainsi limitée. Le budget prévisionnel est serré.

Le rapporteur de la Commission des Finances Mme P. Hauser, explique qu'ils ont rencontrés M. O. Dutruy et Mme Christel Peter, responsables du dossier. Ils ont fourni des réponses claires. Les prévisions sont quelques peu pessimistes, mais ne justifient pas pour autant une telle augmentation. La Commission trouve prématuré d'augmenter les impôts communaux de 4 pts. La Commission des finances propose un amendement qui vise à maintenir le taux actuel à 58,5 pts et ainsi à refuser le préavis 6-2023.

M. M. Melly se demande si dans le compte BCV « avoir disponible CHF 1'139'397.40 », est déjà pris en compte l'achat du bâtiment de la laiterie ? M. O. Dutruy lui répond que non.

M. P.-A. Tissot demande le vote à bulletins secrets, il est soutenu par 18 conseillers.

Nous votons d'abord pour l'amendement du préavis 6-2023, qui demande le maintien du taux d'impôts à 58.5 pts.

3 blancs 6 NON 27 OUI

Nous votons pour le préavis municipal 6-2023 contre le préavis amendé :

- | | |
|---------------------------------------|----|
| 1) pour le préavis 6-2023 amendé : | 26 |
| 2) pour le préavis tel que présenté : | 6 |
| Nul 1 Blanc 3 | |

Le préavis amendé, proposant de maintenir le taux d'impôt actuel à 58,5 pts est accepté à la majorité.

5. Communications de la Municipalité

Mme FI. Ursenbacher nous parle culture et d'un prochain concert gratuit, qui aura lieu le 4.11.2023 à l'Eglise de Luins, sous l'égide des Concerts de l'Aube, existant à Genève depuis des années. Le rendez-vous est donné à 9h30, concert à 10h00. La Commune a soutenu ce projet à hauteur de

CHF 300.00.

Mme V. Subri nous repara de ce dossier conséquent du projet de crèche-garderie amené devant le Conseil ce jour. Suite à son acceptation, une demande de subventions sera effectuée auprès de l'Office de l'Accueil de Jour des enfants (OAJE), CHF 4'300.00 par place créée, en l'occurrence 22 enfants.

SIDERE a mis fin aux rapports de travail avec M. Thierry Cuénod avec effet immédiat. L'intérim est assuré par le Président CODIR François Delafoge ainsi que M. Francis Mondoux, vice-président. Concernant la prolifération de la moule quagga, la nouvelle crépine sera déplacée à une profondeur inférieure à 40m, ouverture de 3 fenêtres d'observation sur la conduite lacustre et un remplacement éventuel de ce tronçon, suivant l'état de ce dernier.

Un préavis relatif à une demande de crédit de CHF 261'800.00 et de CHF 164'000.00 seront votés par le Conseil intercommunal concernant la poursuite de la lutte contre les moules invasives.

L'éclairage de la route de l'Etraz va passer en LED, ces changements se feront dans la semaine du 6 au 10.11.2023, le reste du village étant déjà équipé.

Mme P. Hauser nous fait un compte rendu de la séance du Conseil Intercommunal d'**EnJeu** du 27.9.2023, auquel elle a assisté. En 2016, les associations ARAERE et ASPAIRE ont fusionné pour devenir EnJeu.

Différentes demandes de crédit ont été allouées :

- Une participation pour le cofinancement d'une analyse de mobilité lié au projet d'un nouvel espace de vie enfantine au Maupas
- Une installation solaire photovoltaïque sera installée sur la toiture du Martinet F, en complément de celle du Martinet D.
- Un crédit d'investissement destiné à l'aménagement intérieur pour la nouvelle crèche de Luins.
- Un crédit complémentaire au budget 2023 pour l'engagement d'un-e auxiliaire dédié aux transports scolaires pour accompagner les tout-petits de Gilly à Dully.

Mme Charlene Laurent et son équipe ont présenté les différentes missions de la bibliothèque scolaire et publique de Rolle pour tous les âges.

Mme I. Gachet nous parle du succès de la Fête de Luins, en juin dernier. Une partie du bénéfice sera versée à des associations. Le reste sera gardé pour une éventuelle nouvelle Fête.

Elle lance un appel aux personnes qui seraient intéressées par le défi.

La sortie des aînés dans la Région des trois lacs du 24.8.23 a été un succès.

La date du 12.12.2023 est retenue pour le goûter des aînés, avec la participation de deux classes de Gilly. Pour les citoyens de Luins, ce sera un apéro du Nouvel-An : informations complémentaires suivront.

Pour le **SDIS**, un nouveau commandant a été nommé en la personne de M. Philippe Bichsel, l'ancien commandant M. Dufour quittant ses fonctions à la fin de l'année.

Le projet **EnergieO** est en attente des dernières conclusions sur l'utilisation de cette eau (pas assez chaude).

M. O. Dutruy informe l'assemblée qu'à la suite du Conseil Général de décembre 2022, la Commune a retiré son opposition le 24.2.2023 concernant le projet de la STEP, car elle a eu les réponses quant à la circulation menant à cette dernière.

Des travaux d'aménagement du laboratoire de l'Auberge au sous-sol ont été effectués pour la mise en conformité suite aux injonctions des Services d'Hygiène.

Il faudra trouver un nouveau locataire pour remplacer la fiduciaire qui quitte les locaux à fin février 2024. Il s'agit d'un bureau de 90 m2.

Concernant les lumières durant la nuit, sous le pont de l'autoroute, près du chemin des poteaux, ce sont des travaux d'aménagement pour protéger les pieds du pont, pour faire face à un éventuel choc avec un poids lourd.

6. Propositions individuelles et divers

M. Ph. Clerc tient à souligner, grâce à l'ancienne crépine posée par 25m de fond, cette dernière nous a permis de ne pas avoir de restriction d'eau cet été. Le coût engendré a été de CHF 600'000.00, qui risquerait d'avoir un impact sur nos prochaines factures d'eau.

M. M. Melly souhaiterait que l'on remette un peu de lumière dans les rues du village entre 23h00 et 05h00. Mme P. Hauser soutient sa requête.

M. Melly demande s'il serait possible d'amener de l'eau et de l'électricité à la déchetterie.

Mme P. Hauser tient à signaler que le miroir près de la fontaine au chemin des Combes est endommagé.

Mme M. Dutruy demande s'il serait possible d'avoir une adresse électronique plus sécurisée pour le Conseil Général. M. Ch. Bachofen dit que c'est en cours.

Le Président annonce la date du prochain conseil : le 7.12.2023 (avec fondue)

Elections fédérales :
22.10.2023 - 1^{er} tour
12.11.2023 - 2^{ème} tour.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont pris la parole, ainsi que tous les membres présents. Il clôture la séance, il est 21h45. Il invite l'assemblée au verre de l'amitié.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse